



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 19 :
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 ET
COMPTE ADMINISTRATIF
2021 DE BORDEAUX
MÉTROPOLE

Séance Ordinaire du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 décembre 2022.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Michel MENJUCQ (à Bruno QUERE), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Sandrine JOVENE), Violette LABARCHEDE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jonathan VANDENHOVE), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Sarah DEHAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 19 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE BORDEAUX MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

L'article L.5211-39 du CGCT prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse **chaque année, avant le 30 septembre**, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'**activité de l'établissement** accompagné du **compte administratif** arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ainsi, le rapport d'activité de Bordeaux Métropole, retraçant l'ensemble de ses actions et réalisations durant l'année 2021 est inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Ce rapport est à la disposition des membres de l'assemblée délibérante en consultation auprès du Secrétariat Général de la ville ou via le site de Bordeaux Métropole avec le lien suivant :

<http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/>

VU l'article L.5211-39 du CGCT,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2021 de Bordeaux Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

35 voix POUR

Fait et délibéré le 6 décembre 2022

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sarah DEHAIL